

Le CLOS THOMASSIN

d'hier à aujourd'hui - voir cadastre Napoléonien et cadastre actuel

A - ORIGINE

Au cadastre napoléonien, il regroupe les numéros B 221-222-224 et 225 pour 69 a 85 ca,

Au début du XVIIIème siècle, Jean Vincent, sieur de Thomassin, Seigneur des Ronzières, ancien procureur du Roi aux Gabelles, avocat au Parlement était propriétaire.

En 1707, François de Murard cède le prieuré de Mornant aux Lazaristes. Le séminaire que les Lazaristes avait créé à Mornant disparaît à la Révolution.

Le Conseil Municipal décida alors par une délibération du 6 octobre 1814 de garantir financièrement le rétablissement de l'ancien collège des Lazaristes dont l'existence datait de plus d'un siècle et d'acquiescer à cet effet de Monsieur Rambaud propriétaire, les bâtiments, la chapelle, la cour et le verger du Clos Thomassin pour la somme de 15.000 francs.

L'établissement fut ouvert en 1816, sous la direction de Monsieur Dantal, puis il passa aux mains de Monsieur Cadas et enfin de celles de Monsieur Durand.

La propriété fut ensuite acquise vers 1820 par Monsieur Jean Thévenet du Laud. Celui ci loua à plusieurs chefs d'ateliers les locaux pour la fabrication de la soie. Mais, nous dit l'Abbé Venet « la maison devint peu à peu un lieu de désordre . Tous les dimanches, il y avait un bastringue et une réunion des plus scandaleuses . Désireux de faire cesser ce désordre, je proposais à l'Abbé Pousset , fondateur des Soeurs de la Sainte Famille d'acheter cette propriété et de faire descendre de Saint Sorlin, la communauté ». Le contrat d'acquisition fut passé chez Me Rambaud notaire en 1835 pour une somme de 25.500 francs.

L'année 1830 marqua la fermeture de l'établissement. A signaler que Paul Chenavard fut élève à Mornant.



B - CONGRÉGATION DE LA SAINTE FAMILLE

La Congrégation, propriétaire dès 1835 s'installa dans les bâtiments. Les religieuses continuèrent la fabrication de la soie, puis ouvrirent une école pour les filles.

La Commune de Mornant, après les lois de Jules Ferry, ouvrira une école publique pour les filles, dans les locaux de Saint Charles, après un accord entre la Commune et la Congrégation des sœurs Saint Charles.

Ainsi en 1905, au moment de la loi de séparation, la maison de la Sainte Famille n'était plus une école mais une maison de retraite pour sœurs âgées. Il n'y eu donc pas d'arrêté de fermeture. Au contraire, un certain nombre de sœurs de la maison mère sont venues se réfugier à Mornant.

C'est seulement en 1935 qu'a débuté un enseignement primaire avec l'ouverture d'une maison de convalescence pour petites filles.

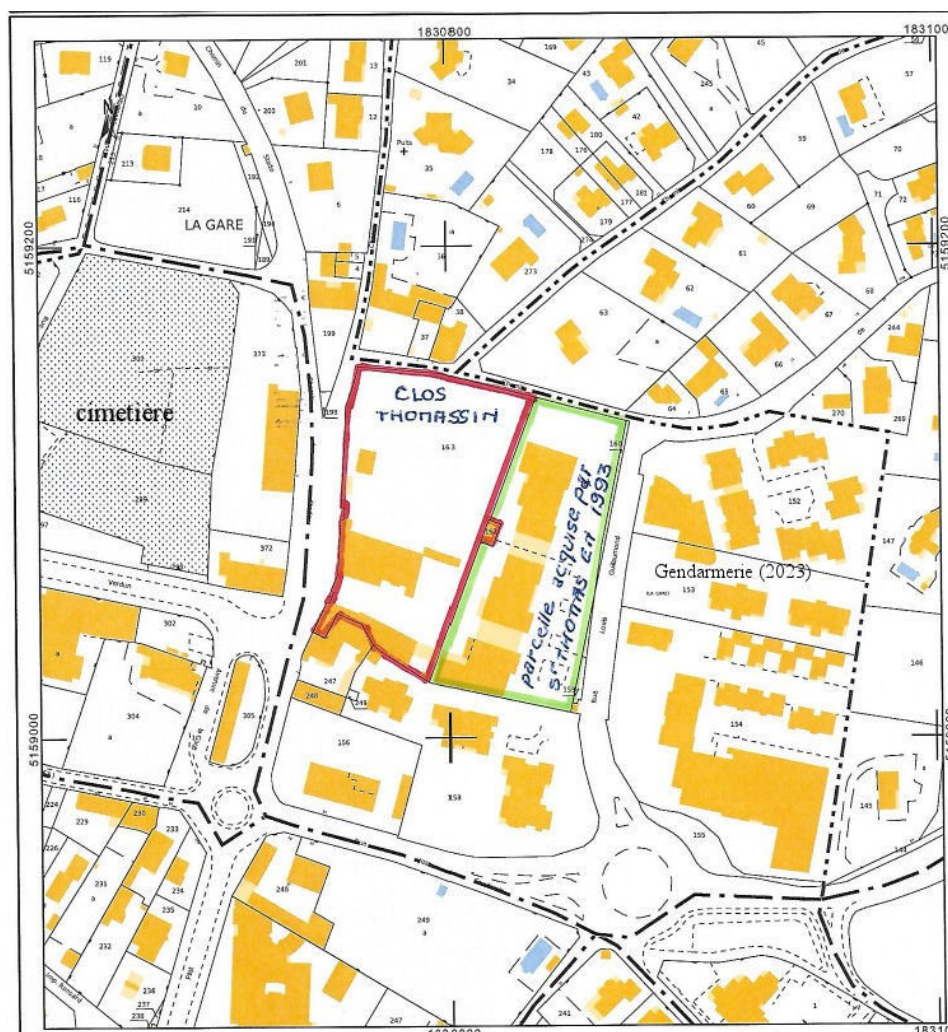
Après la guerre de 1940, la Congrégation ouvrit le collège pour jeunes filles. Ce collège a été dirigé par une religieuse de la Sainte Famille jusqu'en 1977 (la dernière directrice a été Soeur Jean Bosco). Le départ définitif des sœurs a eu lieu en 1983. Ce sont alors des laïcs qui ont assuré la direction avant que Saint Thomas d'Aquin reprenne la direction du collège : le collège privé du Laud et Saint Thomas d'Aquin ont voté la fusion des deux entités qui est devenue effective le 1^{er} septembre 1989.

C - SAINT THOMAS D'AQUIN

Saint Thomas d'Aquin est resté locataire des locaux de l'ancien Clos Thomassin propriété de la Congrégation des Soeurs de la Sainte Famille (Société Civile Immobilière de Beauséjour) jusqu'en 2001. La propriété a été vendue à Saint Thomas d'Aquin le 30 novembre 2001.

Entre temps (le 26 février 1993), l'Association Immobilière de Saint Thomas d'Aquin s'était portée acquéreur d'une parcelle de 5.974 m² limitrophe du Clos Thomassin, suite à la vente par les héritiers de Fleury Chaize) de leur propriété de la Gare. Dès 2004, le collège Saint Thomas d'Aquin s'est agrandi sur cette parcelle pour intégrer le lycée nouvellement créé.

En 2015-2016 une deuxième tranche d'agrandissement a permis d'intégrer l'Ecole Privée du Puits de la Forge et les classes supplémentaire du lycée.



SOURCES

- Archives des Religieuses de la Sainte Famille
- Cahier de l'Abbé Venet
- Préinventaire : Commune de Mornant
- Archives Municipales
- Archives Personnelles